

VIVRE A GERMOND-ROUVRE

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE

Janvier 2014

Editorial

1973-2013: 40^e anniversaire de la fusion des communes de Germond et de Rouvre. Bon anniversaire à vous, Madame la Commune de Germond-Rouvre!

L'année 2013 s'en va à petits jours en se glissant dans la froideur de l'hiver. Et déjà 2014 trépigne dans sa stalle, prête à bondir.

Ce mandat municipal commencé le 21 mars 2008 s'achèvera en mars prochain. Six années intenses pendant lesquelles l'équipe municipale s'est attelée à mettre en œuvre ce pour quoi elle avait été élue. Il lui a fallu prendre en compte tous les dossiers imposés par l'environnement extérieur (loi, décret, réforme en tous genres, dégradation de la situation économique...).

Je dois à cette occasion remercier l'équipe municipale qui n'a pas failli dans tous ses engagements.

Pour rappel, citons quelques moments forts.

Les réunions publiques: les rencontres semestrielles avec la population au cours des réunions publiques ont été des moments de grande satisfaction, au regard des échanges que nous avons eus, des suggestions que vous nous avez transmises et des opinions constructives que vous avez émises. Nous les avons prises en compte.

Le groupe scolaire: le projet de réfection des sanitaires de l'école a pris une autre dimension avec l'arrivée d'une classe supplémentaire. Ceci a nécessité d'engager un projet plus conséquent avec l'agrandissement des surfaces de deux classes. Puis, il y a eu la sécurisation des abords et des accès à l'école, notamment avec la création de l'allée piétonnière du Chemin de la Sardinière. Et aujourd'hui en cours de réalisation, la salle des enseignants qui devrait être mise à disposition fin février 2014.

Le yo-yo des rythmes scolaires entre semaine de 4 jours et semaine de 4,5 jours a été un fait marquant dans les relations municipalité/sphère scolaire.

Internet: la mise en place de l'ADSL pour la population de Rouvre a permis de mettre enfin l'ensemble de nos administrés sur un même pied d'égalité au regard des nouvelles technologies de la communication.

Le Grand Chêne: ce projet a été engagé par la précédente mandature. L'actuelle municipalité a validé, après avoir participé à l'élaboration, un projet à haute teneur environnementale dans le traitement des eaux pluviales, des revêtements de voirie, des aménagements arborés, ... Le lotissement du Grand Chêne accueille 31 familles dont 5 dans des logements locatifs.

La Mairie: nous avons quitté les locaux de l'ancienne mairie. Nous regrettons l'empreinte de l'histoire, le cadre environnant. Mais les critères d'accueil du public, de confidentialité, d'accessibilité, de conditions de travail des agents ont été déterminants dans la décision de la transférer dans les locaux actuels. La réflexion est ouverte

pour la réhabilitation de cet ancien lieu. Les travaux d'aménagement extérieurs ont permis de mettre la salle des fêtes aux normes d'accessibilité en supprimant l'escalier extérieur.

La cuisine de la Salle des Fêtes: la salle des fêtes souffrait d'une cuisine inadaptée et sous-équipée. La nouvelle cuisine se trouve désormais entre la mairie et la salle des fêtes et offre une qualité de prestation reconnue par tous les utilisateurs, professionnels ou non.

Aménagements de l'ancienne Salle du Foyer, devenue « la Communale »: cette salle ne disposait d'aucun coin cuisine. Nous avons créé l'accès entre la salle et l'ancienne habitation et une cuisine « comme chez soi » y a été aménagée. Désormais, il est possible de se restaurer avec des plats chauds. En outre, nos artistes lorsqu'ils se produisaient dans cette salle utilisaient en guise de loges le local à rangement, sans chauffage. Maintenant, une salle est consacrée aux membres du Foyer Rural dans l'ancienne salle à manger du logement. De plus, des rampes ont été aménagées pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les marchés de villages: le marché des trois villages a pris progressivement ses marques pour devenir le lieu privilégié des rencontres entre amis autour des commerçants qui nous accompagnent dans cette aventure...

La réforme des territoires: elle est en lien avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui vise et met en œuvre la réduction des services publics et de leurs agents (de la santé, de la sécurité, de la sphère sociale). Cette réforme met en évidence le retrait progressif de l'engagement financier de l'Etat dans les politiques publiques. Nous nous sommes positionnés pour l'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Niortais, car c'est le territoire qui nous a paru avoir le plus de cohérence avec les comportements socio-économiques de notre population. L'accès aux divers services de la CAN sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2014.

Et bien d'autres choses qui ont habité notre vie quotidienne...

Je tiens au nom du Conseil Municipal à remercier l'ensemble des agents de la commune pour leur compétence, leur disponibilité, leur assiduité et leur efficacité dans la réalisation du bien collectif.

Je tiens au nom du Conseil Municipal, à remercier les habitants qui tout au long de cette mandature ont soutenu l'équipe municipale par leurs apports parfois critiques, leurs observations, leurs suggestions.

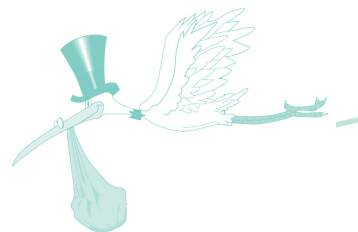
L'année qui vient sera un nouveau défi.

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014.

Continuons à agir ensemble pour l'avenir de Germond-Rouvre.

Le Maire

État Civil



Sommaire

p.2	État civil
p.3-8	Vie Municipale
p.9	Vie des Villages
p.10-11	L'école
p.12-13	Vie Intercommunale
p.14-21	Vie associative
p.22-23	La page Histoire
p.24	Portrait
p.25	La page pratique
p.26-27	Services
p.28	Dates à retenir

NAISSANCES EN 2013

Kimly DAVID	7 janvier
Aoki et Syane LEMER-BERNARD	20 janvier
Lilou CORBIN	28 janvier
Diego HONDERMARCK-DOLLE	2 février
Tiago VALÈZE	6 février
Inès MARTIN-TEXIER	15 février
Léa QUILICHINI	15 avril
Jules AUPICQ	19 avril
Ewenn et Mathéo NAGARD	24 avril
Anaïs LETORT	3 mai
Maé FRENOT	18 juin
Noémie NALIN	20 juin
Sacha PACAUT	22 juillet
Ilan VINCENT	25 juillet
Hugo SIONNEAU	26 juillet
Jules RENAULT	1 août
Ethan GUERIT	5 août
Sacha HEINLY	11 octobre
Sarah CHAIGNEAU	13 octobre
Maxime BOUCHER	28 octobre
Victor TRUFFAULT	1 novembre
Evan AUTRET	13 novembre
Naomé WERDMULLER	25 novembre
Léa GAUDUCHON	12 décembre

MARIAGES EN 2013

- M. Pascal **GAUDIN** et Mlle Véronique **CHOLLET**, le 18 mai
- M. Aurélien **THROMAS** et Mlle Céline **CHABOCHE**, le 18 mai
- M. Alain **CLOCHARD** et Mlle Annie **BERTON**, le 13 juillet
- M. David **BON** et Mlle Valérie **L'HOMMEDÉ**, le 7 septembre
- M. Claude **DUBOIS** et Mlle Elisa-Adélaïde **PENHOAT**, le 21 septembre
- M. Michel **PETIT** et Mlle Honorine **SABIKETI**, le 16 novembre

DÉCÈS EN 2013

- Mme Renée **ELIE**, le 21 février
- M. Alain **GOUDEAU**, le 2 mars
- M. Maxime **BERTHOMÉ**, le 14 avril
- M. Frédéric **MORICHON**, le 3 mai
- M. Lucien **MOUNIER**, le 28 juillet
- Mme Yvonne **BONNEAU**, le 14 août

Rédaction:
Commission Accueil, Information,
Communication.

Mise en page & Impression:
SIGMA Niort



Imprimé sur papier recyclé

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget de la commune se compose des **recettes de fonctionnement** suivantes :

- les impôts locaux, les dotations de l'État, les revenus divers provenant des services, tels que cantine et garderie scolaires..., ou des immeubles ;
- les emprunts souscrits auprès des banques qui permettent de répartir le coût de l'investissement sur plusieurs années.

Les **dépenses de fonctionnement** servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien, essentiellement les salaires des personnels et indemnités des élus, l'entretien et le fonctionnement des

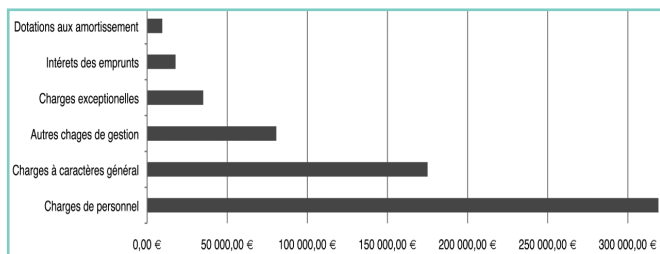
bâtiments et matériel communaux, les subventions aux associations, les frais divers...

Les **dépenses d'investissement**, - construction de nouveau bâtiment ou réaménagement de l'existant, acquisition de matériel, aménagement de nouveau quartier ou réhabilitation-, sont décidées directement par le Conseil municipal; s'y ajoutent le remboursement de la dette de la commune.

Les **recettes d'investissement** enregistrent les subventions de l'État, la Région, le Département..., accordées sur les dossiers d'investissement soumis, ainsi que l'excédent de fonctionnement réalisé chaque année. ■

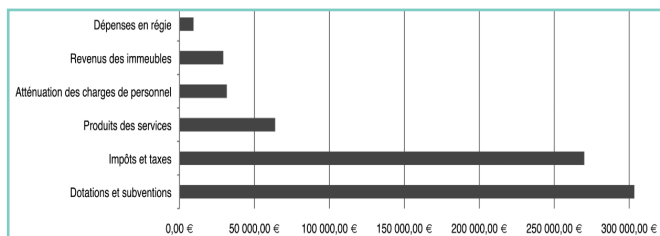
Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel	319 123,58 €
Charges à caractères général	175 042,90 €
Autres chages de gestion	80 610,41 €
Charges exceptionnelles	35 005,00 €
Intérêts des emprunts	17 739,11 €
Dotations aux amortissement	9 461,57 €
Total	636 982,57 €



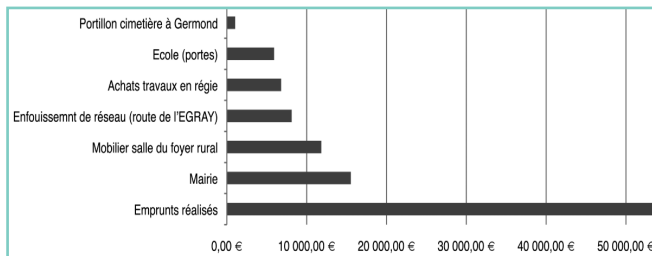
Recettes de fonctionnement

Dotations et subventions	303 443,37 €
Impôts et taxes	270 005,69 €
Produits des services	63 795,39 €
Atténuation des charges de personnel	31 571,44 €
Revenus des immeubles	29 171,67 €
Dépenses en régie	9 306,48 €
Produits exceptionnels	4 033,44 €
Total	711 327,48 €



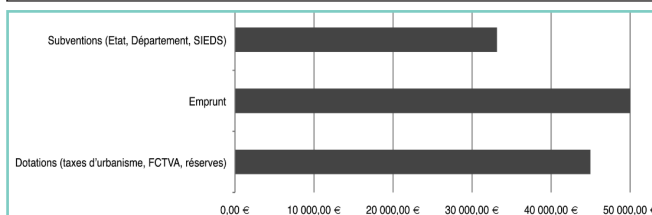
Dépenses d'investissement

Emprunts réalisés	53 436,70 €
Mairie	15 530,05 €
Mobilier salle du foyer rural	11 829,43 €
Enfouissement de réseau (rte de l'Egray)	8 121,26 €
Achats travaux en régie	6 799,48 €
Ecole (portes)	5 917,8 €
Portillon cimetière à Germond	1 041,72 €
Subventions d'équipement versées	585,70 €
Total	102 676,45 €



Recettes d'investissement

Dotations (taxes d'urbanisme, FCTVA, réserves)	44 965,98 €
Emprunt	50 000,00 €
Subventions (Etat, Département, SIEDS)	33 148,95 €
Amortissements	9 461,67 €
Total	137 576,60 €



Vie Municipale

Nous avons une nouvelle «Maison du Peuple»

La nouvelle mairie de Germond-Rouvre a été inaugurée le 20 septembre avec toute la solennité voulue, en présence de représentants des organismes financeurs (État, Région et Département), des entrepreneurs qui ont effectué les travaux et de maires venus des communes alentour (*Saint-Maxire ou Niort, par exemple*).

Car c'est un moment important dans une cité que l'ouverture de la «Maison du Peuple», particulièrement en milieu rural, où elle joue un rôle essentiel comme lieu de rassemblement démocratique; c'est ce qu'ont rappelé les divers intervenants qui ont salué cette réalisation et souhaité que les habitants se l'approprient très vite.

Auparavant, Monsieur le Maire avait fait l'historique du projet de transfert de la mairie depuis un lieu chargé d'histoire, mais exigu et trop difficile à réaménager sans coûts excessifs, vers l'ancien relais de l'Egray, devenu vacant depuis le départ de la dernière restauratrice de Germond-Rouvre: moyennant une dépense totale de 290 000€, mobilier et matériel neufs compris, les secrétaires de mairie bénéficient désormais de locaux confortables, ce qu'elles apprécient, et la population peut être reçue dans de bien meilleures conditions. Le conseil municipal se réunit enfin dans une salle spacieuse, qui peut même doubler sa

surface pour accueillir les futurs mariés et leurs familles.

Enfin, ces travaux furent aussi l'occasion de faciliter l'accès de la salle des fêtes communale attenante, par la création d'une vraie petite «place de la mairie», partagée entre ces deux lieux et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dans l'après-midi, la nouvelle mairie était ouverte au public pour une première visite et pour une découverte des archives napoléoniennes, grâce à une personne venue des Archives Départementales; aux curieux qui l'écoutaient, il a montré par exemple comment l'on pouvait rechercher l'histoire de sa maison, pas uniquement celle de sa famille...

Les remerciements du maire sont allés aux entreprises intervenues et aux services nationaux, régionaux et départementaux qui ont contribué financièrement à

cette opération: l'Etat pour 41 750€, la Région 60 000€ et le Conseil Général 3 100€.

Monsieur le Maire pouvait alors, après qu'on ait retrouvé les ciseaux égarés dans le déménagement..., couper le traditionnel ruban tricolore, avant d'inviter l'assistance à partager vin d'honneur et petits fours, puis à prolonger la soirée à l'écoute des deux conteurs venus à la demande du conseil municipal faire étape à Germond-Rouvre pour marquer cette journée. ■



KILOMÈTRES AUX CONTEURS

Le vendredi 20 septembre 2013, après l'inauguration de la nouvelle mairie, la commune accueillait des conteurs dans la salle des fêtes.

En coopération avec le Nombriil du monde de Pougne-Hérissou, **Frédéric Naud** et **Élisabeth Troestler** ont, à tour de rôle, transporté le public dans le monde de l'imaginaire.

Seulement avec des mots et par leur présence, les deux conteurs provoquent le rire, l'émotion, le questionnement à travers leurs drôles d'histoires. Chaque spectateur se fait son film, se laisse prendre au fil des récits.

Un moment captivant et agréable sous le parrainage d'Abbi Patrix, conteur d'origine norvégienne, qui, en plus de présenter la soirée, a régalé les bénévoles d'un chant dans sa langue d'origine lors de l'après spectacle.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Nous sommes heureux d'organiser ces réunions, 2 par an, pendant lesquelles chacun(e) peut exprimer ses remarques, satisfactions ou demandes.

Les sujets évoqués lors de la réunion du 1^{er} juillet :

- La C.A.N. (Communauté d'Agglomération du Niortais) et les changements inhérents à notre adhésion à compter du 1^{er} janvier 2014.
- La vie scolaire : les rythmes scolaires, l'organisation des temps de l'enfant sur quatre jours et demi (déjà en place à Germond-Rouvre). Une commission scolaire, constituée de parents, de délégués de l'Education Nationale et d'élus, se réunit régulièrement afin d'améliorer la vie quotidienne des élèves.
- Site Internet de la commune : la modernisation du site est engagée, les associations sont conviées aux différentes commissions afin d'échanger sur le projet ; il devrait être consultable dans sa nouvelle version au cours du premier trimestre 2014.



- Travaux : nouvelle mairie, salle des enseignants, allée piétonne rue de la Sardinière pour rejoindre l'école.
- Élections municipales : changements importants annoncés par la loi pour notre commune, car le scrutin se fera par liste, le panachage rendra le bulletin nul.
- Réforme territoriale : elle se poursuit et dans les Deux-Sèvres, on va passer de 34 à 17 cantons.
- Questions diverses... ■

À la réunion du jeudi 12 décembre qui a réuni près de 100 personnes, on en a reparlé :

- La présidente actuelle de la C.A.N. ainsi que 3 vice-présidents et des membres du personnel sont venus faire le point des modifications qui vont intervenir en matière de collecte des ordures ménagères, d'assainissement collectif et de transports. L'objectif est que les services existants soient maintenus dans les meilleures conditions. Réponses ont été données aux questions venues de l'assistance, mais certaines solutions ne pourront intervenir qu'une fois la nouvelle C.A.N. installée, après les élections municipales.
- Élections municipales des 23 et 30 mars 2014.
- Travaux en cours à l'école : la salle des maîtres devrait être livrée en mars.
- Réunion spécifique au quartier des Fougères, où les habitants ont renommé leurs rues et validé des mesures de sécurité.
- Questions diverses...

Rappel : pour communiquer avec vos élus, vous pouvez venir le samedi matin à la mairie, où les adjoints assurent des permanences de 10 à 12 h, ou venir à ces réunions publiques, l'expression y est libre, dans la limite bien évidemment du respect dû à chacune et chacun.

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014. Les européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

Notez les changements concernant les élections :

- Le bureau de vote de la commune de Germond-Rouvre est maintenant dans les locaux de la nouvelle mairie.
- Désormais, **tous les électeurs devront présenter au moment du vote**, en même temps que leur carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, **un titre d'identité**.
- Les électeurs désigneront, à l'aide d'un seul bulletin de vote, leurs conseillers municipaux et les conseillers communautaires.
- **Attention!** Les bulletins déchirés, raturés ou portant des mentions manuscrites seront considérés comme nuls et ne seront pas pris en compte, tout comme les bulletins blancs, mais seront annexés au procès-verbal.

Vie Municipale

LA SALLE DES MAÎTRES SORT DE TERRE

La météo clémente pendant les vacances de Toussaint a permis de couler la plate-forme de la future salle des professeurs à l'école du Champ du Moulin.

En prolongement du garage de rangement et d'une surface de 25 mètres carrés, cette nouvelle salle de travail, de réunions et de rendez-vous sera entièrement dédiée aux enseignants.

Les travaux de construction et d'aménagement se termineront au printemps prochain et permettront de libérer la bibliothèque qui retrouvera tout son espace originel. ■



LE SENTIER PIÉTONNIER SÉCURISÉ

Un sentier piétonnier reliant le parking de l'école à la rue de La Pommeraiie avait été aménagé le long du chemin de La Sardinière. Il est maintenant sécurisé par une bordure en bois à « l'ancienne », et des plantations viendront verdir le talus.

Petits écoliers et promeneurs peuvent déambuler à l'écart des voitures, qui, n'en doutons pas, continueront de rouler doucement dans cette voie très fréquentée aux heures de rentrée et de sortie de l'école.

Bravo aux employés communaux pour cette réalisation! ■

Pascale est de retour

Après une interruption de plus de 4 ans pour demande de mise en disponibilité, **Pascale Ouvrard** est revenue dans notre collectivité et complète en temps partiel l'équipe au sein du groupe scolaire.

Présente au moment de l'inter-classe, elle prépare le réfectoire puis apporte l'aide au repas des tout-petits lors du premier service de restauration et les prépare pour leur sieste au dortoir.

Nous lui souhaitons une bonne adaptation dans sa nouvelle fonction. ■



UN NOUVEL OUTIL PERFORMANT

En septembre dernier, nos agents d'entretien ont pris possession d'un nouveau tracteur en bien meilleure forme que le précédent, devenu vieux et occasionnant plus de frais de réparation, pour effectuer l'entretien des nombreuses haies et bordures longeant chemins et routes de la commune.

Ce beau monstre de 115 CV, nettement plus confortable pour leurs conducteurs, est armé d'un puissant bras maniable doté d'une débroussailleuse neuve elle aussi : taille et nettoyage devraient être plus faciles et moins fatigants. Ces nouveaux outils pourraient être complétés d'un lamier, éventuellement, qui serait plus respectueux des branchages taillés, mais cela demande réflexion, car son utilisation est plus onéreuse : il faut en effet effectuer 2 passages, c'est donc plus de temps passé et de carburant dépensé... même si le résultat est

aussi plus esthétique. Pour ce nouveau matériel d'occasion mais quasiment neuf, la commune a dépensé 56 810 €, mais c'était un investissement indispensable. ■



SITE INTERNET

La commission accueil, information, communication prépare, avec l'entreprise « La Petite Agence », le nouveau site internet de la commune.

Un outil rénové au service des habitants de la commune et plus largement pour faire connaître celle-ci et tous ses acteurs qui font la vie quotidienne de Germond-Rouvre.

Le slogan choisi est :

**« Germond-Rouvre,
Viva'cité de l'esprit village ! »**

Celui-ci essaie de traduire les idées émises lors des différentes rencontres avec les responsables associatifs et les élus autour des valeurs principales définissant notre commune.

Le travail sur l'arborescence du site et le contenu sont en cours.

La mise en ligne devrait intervenir en fin de premier trimestre 2014. ■

CADASTRE SOLAIRE

Le conseil municipal a demandé une étude du potentiel photovoltaïque de l'ensemble des habitations de Germond-Rouvre au C.R.E.R. (Centre Régional des Energies Renouvelables) missionné par la région Poitou-Charentes.

Ce cadastre solaire est une cartographie qui a pour but d'évaluer le potentiel photovoltaïque en toitures et de repérer les bâtiments à étudier plus précisément.

Selon la surface de toitures, l'orientation et la nature du bâtiment (*particulier, collectivité ou entreprise*), un code couleur est attribué à chaque toiture.

Une étude détaillée par une visite est indispensable pour déterminer précisément le potentiel et la faisabilité technique du potentiel.

Vous pouvez consulter ce cadastre solaire en mairie. Une présentation vous sera faite dans les semaines à venir. ■

Vie Municipale

Julien Landelle : Archiviste passionné

Originaire de Poitiers, Julien est passionné d'histoire depuis sa jeunesse et est diplômé en droit de l'urbanisme. Ce n'est pas la voie ordinaire pour devenir archiviste, même si cela peut parfois servir cette fonction.

Il n'avait pas envisagé cette profession au moment de ses études, sinon il se serait orienté vers l'histoire.

À la suite de la révision générale des politiques publiques (RGPP), plusieurs organismes départementaux se sont regroupés et ont procédé à un tri de leurs documents. Cela a nécessité l'embauche de vacataires et c'est comme cela que Julien a commencé sa fonction d'archiviste.

Il a donc appris sur le terrain, avec une responsable des archives départementales de la Vienne qui lui a montré et expliqué tous les rouages de la profession.

Il a ensuite travaillé dans son domaine, l'urbanisme, pour la commune de Magné, dans les Deux-Sèvres. Il est intervenu sur les archives de cette commune, ce qui lui a permis d'être en contact avec les archives départementales des Deux-Sèvres.

Par la suite, celles-ci lui ont proposé le poste d'archiviste itinérant qu'elles venaient de créer sur le département, pour la partie sud.

Après quelques années d'expérience, il a obtenu un diplôme universitaire spécifique aux archivistes.

Dans son activité itinérante, Julien dépend, scientifiquement, des archives départementales mais est employé par les communes qui font appel à ses services, par le biais du centre de gestion des collectivités.

La fonction d'archiviste nécessite d'avoir de bonnes bases historiques mais aussi juridiques. Il faut connaître plusieurs domaines lorsque l'on intervient sur des communes : état-civil, comptabilité, environnement, urbanisme, affaires militaires, élections, voirie.

On commence par un travail de collecte, de tri entre les documents à conserver et ceux à éliminer.

En fonction de leur nature, ceux-ci ont une durée légale de conservation (*de quelques années à l'infini*) déterminée par les Archives Nationales du Ministère de la Culture.

Les documents anciens et précieux peuvent être déposés aux Archives Départementales, sur demande.

Il faut ensuite mettre en place un système de classement par catégories, avec une lettre, et par séries et sous-séries, qui permet de retrouver rapidement un document.

Par exemple, lorsque l'archiviste trouve un document « compte administratif 1982 », il le classe dans la sous-série « Budget et compte » qui, elle, sera classée dans la série « Comptabilité » marquée de la lettre L, et ainsi de suite. Plutôt que de trouver des boîtes par année avec toutes sortes de documents, on trouvera des boîtes avec une

seule catégorie sur plusieurs années.

Un inventaire complet est rédigé qui facilite aussi les recherches.

L'archiviste forme également le personnel administratif des communes pour que le travail de classement se perpétue de la même manière et en assure un suivi.

La plupart des documents d'archives des communes sont publiques et consultables sous certaines conditions.

Certains restent confidentiels.

C'est seulement le personnel administratif ou les élus qui ont accès à la salle d'archives.

Les particuliers peuvent consulter les documents en mairie en demandant à une personne habilitée qui sera présente lors de la consultation.

La consultation aux Archives Départementales est possible de la même manière.

On peut aussi utiliser leur site internet, qui possède de plus en plus de documents accessibles.

Le travail de classement sur la commune de Germond-Rouvre n'avait pas été effectué depuis la fusion des deux communes en 1973.

Les documents étaient très bien conservés pour la plupart.

De temps en temps, l'archiviste tombe sur la perle rare, celle qui lui met des étoiles dans les yeux, qui raconte une histoire, grande ou petite, qui fait qu'il aime son métier.

Des registres de délibérations de 1788 et 1789 ont été retrouvés dans un état correct, ce qui est rare. De plus, la période de transition en question permet de voir les changements profonds opérés à cette période chargée de l'histoire.

En 1788, c'est plutôt « Le roi indique... ». Ensuite, les termes sont différents.

Ces documents complètent une série déjà présente, déposée aux Archives Départementales.

Un document concernant les impôts de la même période a également fait l'objet d'une attention particulière, au vu de son importance historique.

Plusieurs archives concernent la période de la première guerre mondiale 1914-1918. Leur intérêt, indéniable, pourrait être mis en valeur dans le cadre de la commémoration du centenaire.

Il reste encore un fond ancien qui devrait être fouillé et classé bientôt. Il pourrait réserver quelques surprises intéressantes. ■



Vie des Villages

Pique-nique de quartier

C'est déjà de l'histoire ancienne pour les quelques habitants de la rue des Jardins...

En septembre 2007, une retraitée décide une rencontre entre voisins autour d'un apéritif.

Vu l'accueil chaleureux de tous, ravis d'avoir fait connaissance dans la bonne humeur, l'opération festive a été reconduite, mais aux beaux jours, en juin, et c'est maintenant un pique-nique à l'ombre de frênes.

Cet été, une vingtaine de convives, après l'apéritif partagé, ont dégusté le contenu des paniers apportés par chaque famille, en toute simplicité et au plaisir des conversations...

Rendez-vous est pris pour juin 2014 !.. ainsi la continuité est assurée par les jeunes qui prennent la relève de cette retraitée et elle leur en est reconnaissante.

QUI A DIT QU'ON NE FAIT PAS DE VIEUX OS ?...

Pour certains, cette affirmation est fautive!... Par exemple, pour ces personnes d'un autre âge dont un habitant de Rouvre a eu la surprise de retrouver la trace chez lui l'an dernier : faisant des travaux, en creusant un peu le sol, il a trouvé ... **les ossements de 2 personnes côte à côte, l'une un peu plus petite que l'autre**... Il a alerté un conseiller municipal et la gendarmerie informée de cette étrange trouvaille a fait procéder à sa datation par carbone 14; verdict donné dernièrement: ces os ont plus de 1 000 ans !... Une preuve de plus que nos villages existent donc depuis bien longtemps ! Peut-il s'agir de personnes que Claude Noirault aurait citées dans ses « *Mémoires de Germond-Rouvre* » ? Nous ne le saurons jamais et le mystère de leur présence là va demeurer...

CESSEZ LE FEU !

Mais qui en veut à ces arbres vénérables bordant le chemin vert au-delà du chemin de la Sardinière ? Car c'est bien 3 départs de feu qui ont dû être signalés cet été aux pompiers et à la gendarmerie! ? L'un d'eux a sérieusement endommagé ce magnifique châtaignier, – oui, celui qui faisait l'admiration des randonneurs passant par là, celui qui fait la paire avec notre grand chêne de Rouvre –, celui qui s'est pourtant courageusement obstiné à livrer de très beaux

fruits encore cet automne : alors, espérons qu'il survive et reparte au printemps!... mais rien n'est moins sûr, car il a dû être amputé de bien belles branches! ? Pourquoi tant de haine à l'égard de nos beaux arbres, dont le nombre ne cesse malheureusement de diminuer? ■



L'école "Le Champ du Moulin"

Rentrée scolaire 2013-2014

Effectifs actuels répartis en 6 classes :

(PS : Petite section maternelle, MS : Moyenne section, GS : Grande section)

- Classe de PS (22): 22 PS,
- Classe de MS/GS (23): 13 MS, 10 GS
- Classe de CP/CE1 (23): 19 CP, 4 CE1
- Classe de CE1/CE2 (24): 19 CE1, 5 CE2
- Classe de CE2/CM1 (24): 9 CE2, 15 CM1
- Classe de CM1/CM2 (24): 5 CM1, 19 CM2

soit 140 élèves au total (103 familles), 95 en élémentaire, 45 en maternelle

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2014: 19 départs de CM2, 12 PS recensés en mairie, soit 137 élèves.

Cette année, un élève atteint de mucoviscidose fait sa rentrée. Cette maladie génétique non contagieuse nécessite des mesures draconiennes d'hygiène dans les locaux où est accueilli l'enfant. Le plus grand danger reste les risques d'infections et surinfections bronchiques aiguës ou chroniques qui détérioreraient progressivement sa fonction respiratoire. L'enfant ne doit donc absolument pas se trouver en contact de bactéries et virus que l'on trouve dans les eaux stagnantes. Un PAI (*Protocole d'Accueil Individualisé*) a été mis en place en collaboration avec Mlle Piffeteau (*maîtresse des PS*), le médecin scolaire et la municipalité afin de fournir les garanties nécessaires et suffisantes pour l'accueil de cet



enfant. De façon concrète : cet enfant dispose de sanitaires réservés, la classe des PS est désinfectée de fond en comble quotidiennement, toute allée et venue intempestive dans la classe de PS est proscrite, toute personne (adulte ou enfant) pénétrant dans la classe de PS doit systématiquement se laver les mains et renouveler l'opération s'il entre en contact avec d'autres enfants, entre dans les toilettes...

Ces contraintes ont nécessité de la part de la municipalité des investissements en matériel, des petits aménagements des locaux et surtout des heures de ménage supplémentaires (*notamment pour Mme Texier ATSEM dans la classe de PS et Mme Moreau*).

Projets en cours et à venir...

PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS :

- **Les Boucles de l'Égray** avec la participation des élèves de cycle III. Ceux-ci ont pu s'entraîner pendant la première période de classe à travers un cycle endurance afin d'être prêts pour cette échéance. Il est à regretter le faible taux de participation lors de cette manifestation. Un élève de CE2, Nils LELOUP, a brillamment remporté la course de sa catégorie.
- **Visite de l'exposition «Mémoires englouties»** par Bernard Devisme à la Commanderie de St-Marc la lande, avec des ateliers assurés par la plasticienne Cathy Duvals pour tous les élèves. Toutes les classes de l'école ont pu à cette occasion découvrir l'univers de cet artiste. Le travail de Bernard DEVISME réunissant peintures, sculptures, installations et infographies laisse à chacun la liberté d'interpréter une œuvre à la fois poétique, philosophique, voire

empreinte d'une certaine spiritualité. Il nous plonge dans des univers où s'affrontent toutes les contradictions de l'espèce humaine : fragilité et rudesse, innocence et destruction, vie et mort. Ces différentes œuvres sont de merveilleux supports de rêves, que l'artiste Bernard DEVISME manie avec un égal bonheur et qui ont vivement interpellé les élèves, sous le charme.

PROJET EN COURS :

- **Exploitation pédagogique de la visite de l'exposition «Mémoires englouties»** de Bernard Devisme

PROJETS ENVISAGÉS :

- **Réalisation de films** avec des portables dans le cadre du festival TAKAVOIR (sous réserve, en fonction de l'implication des parents).

- Cycle EPS de 6 à 7 séances au gymnase de Champdeniers, avec prise en charge des transports par la Municipalité.
- Spectacle CAC : 1 pour chaque classe.
- Intervention gratuite et visite de l'usine de traitement des eaux dans le cadre d'un projet sur l'eau pour les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 avec la collaboration du CPIE de Coutières.



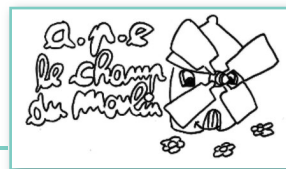
- Sortie pédagogique « Chouettes et Hiboux » proposée par le Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres (Intervention gratuite) pour la classe de CM1/CM2.

- Projet autour du recyclage des déchets (à l'étude) pour la classe de CP/CE1.



Des projets autour de l'aménagement de la cour de l'école et sur le thème de l'hygiène en collectivités, sont à l'étude. En effet, l'équipe enseignante souhaite exploiter la première scolarisation de l'enfant atteint de mucoviscidose et les aménagements qui ont été nécessaires, pour initier des attitudes responsables chez les enfants dans ce domaine. ■

Association de Parents d'Élèves École "LE CHAMP DU MOULIN"



L'A.P.E. a dressé un bilan positif de l'année écoulée, avec 3500€ versés, en vue des projets et des sorties pédagogiques.

Quelques nouveaux parents viennent d'entrer dans le bureau renforçant l'équipe. Nous leurs souhaitons la bienvenue.

L'association a eu à cœur de maintenir les manifestations existantes, mais également de proposer des choses différentes cette année, pas de boom, mais un



défilé d'halloween (aux lampions) sur Rouvre.

Le 8 décembre, la traditionnelle fête de Noël avec quelques nouveautés: une vente de sapins et de champagne.

Suivra un loto courant Mars, puis le vide-grenier le 18 mai et la fête de l'école.

L'APE est une association à but non lucratif, elle a pour objectif d'organiser des manifestations pour collecter des fonds, afin de financer diverses actions auprès des enfants de l'école.

En attendant, nous vous souhaitons une excellente année 2013/2014. ■

Pour l'APE, Alexandra CHABOT

Composition du bureau :

- Présidente : Alexandra Chabot
- Vice-Présidente : Vanessa Chollet
- Secrétaire : Delphine Moreau
- Secrétaires adjoints : Damien Echeverria, Sandrine Oger
- Trésorier : Willy Schmitt
- Trésorière adjointe : Sandrine Geneix

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS (CAN)

Plusieurs nouveaux services s'ouvrent aux habitants de la commune.

Accès aux médiathèques, aux piscines, aux écoles d'arts plastiques, de musique et de danse de la Communauté d'Agglomération du Niortais et aux musées d'Agesci et du Donjon dans les mêmes conditions tarifaires que les communes actuelles de la CAN. La première chose à faire est d'effectuer une **demande de carte quotient familial CAN**.

<http://www.agglo-niort.fr/Ma-carte>

Le dossier est téléchargeable sur le site à :

<http://www.agglo-niort.fr/Calcul-de-votre-quotient-familial>

ou retirable à l'accueil de l'un des établissements :

http://www.agglo-niort.fr/IMG/pdf/flyer_280313.pdf

ou auprès du service cohésion sociale :

Tél. : 05 49 75 68 31.

À l'heure où nous imprimons ce bulletin, la nouvelle gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Niortais n'étant pas encore en place, toutes les décisions afférentes aux services déchets, assainissement, transport de ce nouveau territoire ne sont pas prises. Mais les services existants continuent.

Concernant les déchets, à partir du mercredi 8 janvier, le jour de ramassage de vos ordures ménagères sera le mercredi pour tous les habitants de la commune.

Il y aura, dans un premier temps, un seul conteneur par foyer ou par lieu-dit.

Les déchèteries de la CAN seront ouvertes aux habitants de la commune, la plus proche étant celle de la zone du Luc à Échiré.

Un service gratuit de collecte en porte-à-porte des volumineux pour les particuliers sur rendez-vous sera proposé (voir encart).

La distribution gratuite d'un composteur en bois sera possible. Il suffit de contacter l'ambassadrice du compostage : Corinne Boutin au **05 17 38 80 90**, ou au numéro vert de la Régie des Déchets Ménagers de la CAN : **0800 33 54 68**.

Pour 2014, les habitants de Germond-Rouvre paieront une redevance d'enlèvement des ordures ménagères, identique à celle de 2013, dont le montant varie selon le nombre de personnes dans le foyer.

Pour l'assainissement collectif, ce sont les services de la CAN qui ont pris le relais du SECO (*Syndicat des Eaux du Centre Ouest*) au 1^{er} janvier 2014.

La tarification reste la même qu'en 2013. Sur notre commune, l'abonnement est de 56,10€ par an et le m³ de 2,20€.

Pour le transport scolaire, les élèves de l'école ont le même service.

Les transports scolaires sont accessibles à tous les habitants munis d'un titre de transport TAN (*Transport de l'Agglomération Niortaise*).

Les élèves peuvent accéder à l'ensemble du réseau du TAN avec leur carte de transport scolaire.

D'autres services de transport devraient être accessibles au cours de l'année 2014.

Renseignements sur <http://mobilite79.fr>

Les informations complémentaires seront diffusées dès que possible.

Un nouveau numéro du magazine de la CAN « *Territoire de vie* » sera distribué mi février.

La CAN propose un service gratuit de
**collecte de vos déchets
volumineux* en porte-à-porte**

Vous souhaitez en bénéficier ?

1. Contactez la CAN au  ou à l'adresse mail suivante : volumineux@agglo-niort.fr ; formulez votre demande en laissant votre adresse postale et votre numéro de téléphone.

2. La Régie des déchets ménagers de la CAN vous recontactera dans les trois jours ouvrables pour fixer un rendez-vous et procéder à l'enlèvement de vos déchets volumineux. La collecte est effectuée **sur rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 16h00**.

3. Le jour prévu pour la collecte chez le particulier, les déchets volumineux devront être présentés sur le domaine public. Si le domaine public ne permet pas la dépose du déchet sans entraver la circulation, ou de manière générale la sécurité des usagers (absence de trottoir, de bas coté...), **la présence du demandeur sera exigée pour procéder à l'enlèvement immédiat du déchet dès l'arrivée des agents de la CAN.**

* Sommier, gros électroménager (gazinière, frigo, lave-linge...), meubles non démontables, ...

Communauté d'Agglomération de Niort
28, rue Blaise Pascal BP 193 - 79006 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 78 91 30 • Fax : 05 49 78 91 70
agglo@agglo-niort.fr – www.agglo-niort.fr

Signature du CTMA le 4 juillet 2013

Le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) a été signé le 4 juillet 2013 dans la salle du Toit des Sources au Beugnon entre le SIAH Autize-Egray, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et le Conseil Général des Deux Sèvres.

Un programme d'action a été établi sur 5 ans avec pour objectif d'atteindre le bon état global des eaux d'ici 2015.

Mlle Nellie TARDITS a rejoint le SIAH de l'Autize et de l'Egray comme technicienne de rivières le 2 octobre 2013 en remplacement de Thierry GAMBIER. Ses principales missions consisteront en la mise en œuvre des actions prévues dans le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA).



Lutte contre les ragondins

Une convention a été mise en place en 2011 entre le SIAH et les Associations Communales de Chasses Agréées afin de procéder au piégeage des ragondins.

Deux fois par an, un bilan de ces captures est effectué.

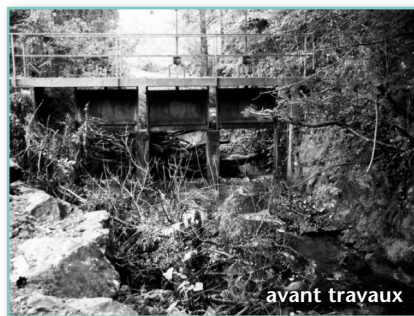
Le tarif en vigueur est toujours de 1 € par queue.

Un renouvellement de la convention va être effectué en 2014.

Lutte contre les plantes invasives

En 2013, plusieurs actions d'élimination d'espèces exotiques envahissantes ont eu lieu sur le territoire avec la participation de l'IIBSN et de stagiaires :

- *Balsamine de l'Himalaya* (arrachage manuel) : Roc-Cervelle, (coupe des têtes à la machette), Roc-Cervelle (Peupleraie) et un autre foyer en aval de l'Autize.
- *Jussie* (arrachage manuel) : Saint-Pompain (Moulin de Maret).
- *Crassule de Helms* (arrachage manuel) : La Chapelle-Bâton, lieu-dit St-Projet (avec l'IIBSN).



Des travaux ont été effectués le 16 octobre par l'entreprise James BARRIET du Busseau sur la commune de Puy Hardy. Ils concernent l'enlèvement de trois vannes et deux piliers sur le Saumort, affluent de l'Autize.

Les vannes étaient maintenues en position ouverte depuis plusieurs années. De nombreux résidus encombrants venaient régulièrement se bloquer le long de l'ouvrage.



...Prévisions 2014

- Etude complémentaire sur les ouvrages,
- Déconnexion des étangs communaux du Beugnon,
- Pose de clôtures et aménagement d'abreuvoirs,
- Lutte contre les ragondins et les plantes invasives,
- Animation DOCOB Natura 2000 en lien avec la DREAL,
- Sensibilisation des propriétaires des étangs situés en tête de bassin avec la DTT de Niort.

Rappel : Selon l'article L 215-14 du code de l'environnement

"Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. "

CONTACTS

SIAH de l'Autize et de l'Egray
Le Toit des Sources
4, rue de l'Atlantique
79130 LE BEUGNON

Tel : 05 49 63 33 74

Mobile : 06 75 62 40 08

E-mail : siah.autize.egray@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

14 JUILLET 2013 : UN CRU ESTIVAL !

Cette année, on l'avait beaucoup attendu pendant ce long « hiver-printemps » pluvieux et froid, et il était bien là : grand et chaud soleil pour saluer la fête nationale et accueillir une nouvelle fois un groupe d'enfants des RIFE, Rencontres internationales de danses folkloriques d'enfants de Saint-Maixent ! Depuis 1997, le comité des fêtes renouvelle cette heureuse initiative et c'est le seizième groupe reçu cette année (*il n'y a qu'en 2004 que l'invitation n'a pu aboutir, le groupe de Chine n'ayant pu venir en France...*).

Ce beau ciel bleu a permis une après-midi récréative réussie, avec moult parties de pétanques pour les grands et des balades à poneys, jeux de massacre très courus au « chamboulout » ou belles parties de pêche à la ligne pour les plus petits... Sans oublier l'exposition de mosaïques des maître et élèves du Foyer rural, qui donnait à voir de jolis travaux multicolores...

Et l'assistance, moins nombreuse qu'à l'accoutumée ce dimanche, a pu apprécier de chaleureuses danses très enlevées et parfaitement exécutées par les jeunes enfants du groupe « Transylvania » de Cluj en Roumanie, où la parité filles-garçons était bien respectée et la jeunesse et la fraîcheur de rigueur : de 7 à 17 ans, ils ont « donné », comme on dit..., toujours chantant avec leurs musiciens, dans de nombreux pas joyeux pour elles et des sauts enlevés pour eux, tous vêtus d'impeccables blouses blanches brodées, sur des collants blancs pour les garçons, bottés et ceinturés de cuirs, et, pour les filles, des jupons immaculés recouverts de beaux tabliers en harmonies fleuries de noir, rouge et



vert, ... parfois bleu, et les cheveux sagement tressés et enrubannés.

Ils ont offert une grande chorégraphie finale, avec pour les garçons un plus : gilets bariolés et chapeaux de plumes de paons... Si la musique de l'orchestre qui les accompagnait était plutôt classique, la démonstration était bien belle et s'est achevée par une danse du tapis où tous ont entraîné l'assistance !

Au soir, près de 250 personnes ont festoyé autour du repas préparé par Willy Armand, à l'abri de l'église Saint-Médard, sous le soleil couchant, après le traditionnel apéro géant concocté par les bénévoles du Comité des fêtes et offert par la municipalité, avant le feu d'artifice habituel tiré au hameau des Moussandières sous le ciel étoilé...

Comme le travail en attendait beaucoup dès le lendemain matin, on a fait l'impasse sur le bal..., mais ce fut un bon moment ensoleillé et chaud ! ■

Comme le travail en attendait beaucoup dès le lendemain matin, on a fait l'impasse sur le bal..., mais ce fut un bon moment ensoleillé et chaud ! ■

Soirée « soupes, crêpes et jeux »

Chaque début d'année, le Comité des Fêtes organise à la Salle des Fêtes une soirée « soupes, crêpes et jeux ».

Si vous voulez partager ces moments de convivialité, déguster les soupes de vos voisins, découvrir ou redécouvrir le plaisir de jouer, venez nous rejoindre à cette veillée géante le **samedi 25 Janvier à partir de 19h30**.

L'entrée est gratuite et la première crêpe également, c'est chouette !

Alors à bientôt ! ■

ACCA DE GERMOND-ROUVRE

(Association Communale de Chasse Agréée)

HOMMAGE À GUY BIRARD

L'ACCA de Germond-Rouvre a organisé une cérémonie le 1^{er} septembre pour rendre hommage à Guy Birard, qui a cessé ses fonctions de piéteur agréé.

« Cet homme intègre, dévoué et discret, mérite d'être honoré et remercié pour tous les services rendus durant de nombreuses années à notre association en tant que piéteur et garde particulier », a rappelé Christophe Elie, président de l'ACCA.

Claude Gazeau, secrétaire de l'association, a, quant à lui, retracé l'historique de son parcours de piéteur, commencé il y a 50 ans.

Cette activité de régulation d'animaux nuisibles est méconnue du plus grand nombre. Elle a beaucoup évolué. Elle est maintenant très réglementée, avec l'utilisation de pièges homologués qui ne font pas souffrir les animaux attrapés et qui doivent permettre de les libérer si cela s'avère nécessaire.

Si tous les animaux ont leur place dans le milieu naturel, certains deviennent nuisibles, car ils peuvent provoquer des nuisances diverses. Il peut s'agir de santé publique avec la rage dont le renard est porteur, de prédation dans les poulaillers, ou de dégradation de l'environnement avec le ragondin

destructeur des berges de nos étangs et rivières.

Le piéteur accomplit donc bénévolement pour la collectivité un service indispensable et



éminemment utile. Si cette mission n'était plus exercée, les conséquences pécuniaires et économiques ainsi que les dégâts irréversibles sur la faune sauvage, et notamment le petit gibier, seraient incalculables.

Cette cérémonie s'est conclue par un vin d'honneur et par la remise d'une médaille personnalisée offerte par Guy-Max Papin, au nom de l'association des gardes particuliers des Deux-Sèvres. ■

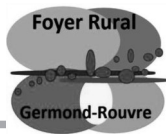
Amicale des donneurs de sang

Dates de collectes 2014 pour la commune de CHAMPDENIERS :

Rendez-vous à 16 h 30 à la salle des fêtes

- Vendredi 10 janvier.
- Jeudi 3 avril.
- Vendredi 20 juin.
- Mardi 2 septembre.
- Mercredi 5 novembre.

Vie Associative



FOYER RURAL DE GERMOND-ROUVRE

La saison 2012-2013 s'est achevée par la fête de la musique, le 22 juin. A cette occasion, le Chœur de l'Egray avait invité la chorale Vocame et un groupe issu du Jardin des Voix. Des répertoires bien différents pour ces trois formations qui, en solo, en duo, ou ensemble ont enchanté la soirée. Enfin, le groupe jazz de Foussais-Payré, Jazzwerkstatt, a déployé tout son talent et a fait vibrer le public jusqu'à une heure assez tardive.

La saison 2013-2014 a commencé avec l'Assemblée Générale en septembre et le démarrage des activités des diverses sections. La première manifestation a eu lieu le 6 octobre dernier, avec la 25^e édition des Boucles de l'Egray. 111 duos de coureurs (*un de plus que l'an passé!*) et 150 marcheurs (*au lieu des 80 de 2012*) étaient au rendez-vous pour parcourir les petits chemins de notre commune. Parcours difficile, mais apprécié des participants qui aiment cet aspect nature de la course, le bitume représentant un faible pourcentage du circuit de 16km. Notons que le premier duo, avec Yannick Gaujour et Emmanuel Caillon, a fait un temps de 1 h 03' 09" et que Quentin Debordes reste le premier de la commune avec Pierre Bernard en 1 h 05' 52". Et nouveauté 2013, des enfants de l'école ont fait leur première course sur un parcours spécifique.

Le samedi 7 décembre, le foyer rural a offert des « *petits plaisirs* » aux spectateurs qui ont participé à la soirée lecture-chant-dégustation. Le lecteur comédien Jean-Jacques Epron venait lire de larges extraits de La première gorgée de bière et autres plaisirs minuscules de Philippe Delerm et le Chœur de l'Egray nous offrait quelques chansons. A l'issue du spectacle, une assiette gourmande était proposée aux spectateurs.

Les projets pour le début de l'année 2014

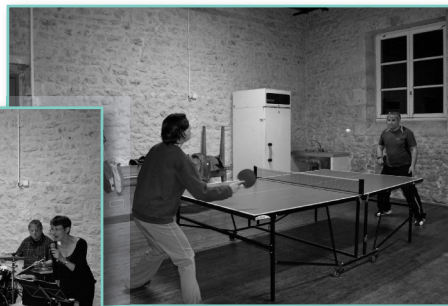
● Les vendredi et samedi 4 et 5 avril, la nouvelle troupe *Graine de folie*, nous présentera son spectacle, avec deux sketches et une pièce plus longue, *Square en béton*. Lison, Lou, Elise, Zoé, Léa, Orane, Lilou, Marion, Dulia, Félix et Sam répètent tous les mercredis pour préparer les représentations.

● Les vendredi, samedi et dimanche 11, 12 et 13 avril, le foyer participera aux 5^e *Rencontres de*

Composition du bureau:

- Présidente: Véronique Artemon
- Présidente adjointe: Monique Suire
- Trésorier: Francis Baudry
- Trésorière adjointe: Marie-Thérèse Bourgeois
- Secrétaire: Martine Charenton
- Secrétaire adjointe: Suzanne Autet
- Aubres membres: Julie Neau, Olivier Fouillet, Françoise Souguet, Rémy Gadreau, Claudine Moréau, Valérie Gendron, Hélène Brenet.

Théâtre, Tous en Scène, mêlant troupes d'amateurs et de professionnels. La troupe Graine de Folie y est attendue pour jouer sa grande pièce. Les bénévoles du foyer prêtent main forte au CSC pour l'organisation de ce festival.



● Les vendredi et samedi 16 et 17 mai, le « *Chœur éclaté* » de Germond-Rouvre va proposer deux soirées enchantées: Le Chœur de l'Egray va en effet présenter de nouvelles chansons dans une forme

inédite. En solo, en duo..., chœur d'hommes, chœurs de femmes, groupe entier se succéderont à la Communale pour nous offrir ce spectacle auquel nous espérons que vous viendrez nombreux. Notez dès à présent les dates!

Et, bien sûr, les sections continuent de fonctionner:

- Le lundi : roller et chant
- Le mardi : gym douce et tennis de table
- Le mercredi : théâtre des jeunes, théâtre des adultes et bridge
- Le jeudi : conversation anglaise et gym volontaire
- Le dimanche : randonnée (*le 2^e et 4^e dimanche du mois*) et jogging (*dernier dimanche du mois*).

Le foyer tient à remercier tous les animateurs de sections qui donnent de leur temps et de leur énergie pour que notre rôle d'animation et de rassemblement soit effectif. Nous remercions également la municipalité de Germond-Rouvre pour son soutien dans nos divers projets.

Pour tout renseignement: foyerrural.gr@gmail.com

LES GYMNASTES DE L'ÉGRAY

Le club des gymnastes de l'Egray bénéficie cette année, comme les années précédentes, d'un créneau de quatre heures (9 h-13 h) le samedi matin au gymnase de Champdeniers. Ce créneau est partagé entre les trois sections proposées :

- **La baby gym** concerne les enfants (*filles et garçons*) de 4 à 6 ans et permet de développer la motricité globale du jeune enfant.
- **L'école de gym**, à partir de 6 ans, propose une découverte de l'activité gymnique féminine sur agrès.
- **La gymnastique compétitive** permet aux filles à partir de 6 ans de se préparer aux compétitions départementales et régionales, en individuelle et par équipe. Les gymnastes évoluent sur les 4 agrès : sol, poutre, saut et barres asymétriques.

Ces activités sont encadrées par des bénévoles :

Cécile BILLIER, Marylène CHEDUMBRUN, Martine BERNARDEAU et Marie GADREAU pour la baby gym. Lise ARTEMON, Charlène BERNARDEAU et Alice BILLIER pour l'école de gym. Ces jeunes, qui sont également gymnastes au sein du club, sont soutenues par des entraîneurs confirmés (*Sylvie BOURREAU, Louise MOREAU, Amélie BOURGÉAIS et Nathalie GOBIN*).

En gym compétitive, les filles évoluent par équipe de 5 et sont entraînées par Charlotte BOURDET, Louise MOREAU, Sylvie BOURREAU, Nathalie GOBIN, Amélie BOURGÉAIS, Marie BILLIER, Emilie SAVATIER DUPRE, Helena NIETHAMMER et Noémie BOURDET.

Une ambiance familiale règne dans le club et les gymnastes plus âgées s'investissent dans l'entraînement des plus jeunes. Les entraîneurs principaux sont ainsi aidés par Hélène SAVATIER DUPRE, Célia CHAUSSERAY, Justine DARAIZE, Camille BRECHOIRE et Clémence ROY.

L'association compte une cinquantaine de licenciés. Les inscriptions se font au mois de juin pour la rentrée suivante. Malheureusement les places en gym compétitive sont limitées par les contraintes matérielles et humaines et c'est avec regret que nous ne pouvons pas répondre positivement à toutes les demandes chaque année.

Les gymnastes du club ont obtenu d'excellents résultats la saison dernière, en compétition départementale mais aussi en régionale :

Podiums individuels départementaux

- Poussines 2, 7 ans : Lilou AUJARD (1^{re}), Calie BONNEAU (2^e)
- Poussines 2, 9 ans : Lucie MERCERON (2^e)

Composition du bureau 2013-2014:

- Présidente : Rachel MERCERON - 05 49 05 36 81
- Vice-Présidente : Marie BILLIER
- Secrétaire : Sylvie BOURREAU
- Secrétaire adjointe : Sonia NIETHAMMER
- Trésorière : Amélie BOURGÉAIS
- Trésorière adjointe : Brigitte BOURDET
- Correspondante : Nathalie MARTIN
- Membres : Raphaëlle POEZAC'H, Karine CHARTIER

- Poussines 3, 9 ans : Léa BARATEAU (1^{re}), Léonie POEZAC'H (2^e)

- DR Critérium minimes : Ilona BONNEAU (1^{re}), Camille BRECHOIRE (3^e)

- DR libre minimes : Célia CHAUSSERAY (1^{re})

- DR libre junior/senior : Helena NIETHAMMER (1^{re})

Podiums individuels régionaux :

- Poussines 2, 7 ans : Lilou AUJARD (3^e)

- Benjamines : Annabelle CHEDUMBRUN (3^e)

- DR critérium minimes : Ilona BONNEAU (1^{re})

- DR libres minimes : Célia CHAUSSERAY (1^{re})

- Junior/Senior : Helena NIETHAMMER (3^e)

Ces excellents résultats en individuels sont complétés par de nombreux podiums en équipe :

Les poussines (*Zoé AUJARD, Coralie ROY, Lucie MERCERON, Louna GOUBEAU et Laura BRECHOIRE*) ont remporté le titre départemental, tout comme les benjamines-minimes (*Annabelle CHEDUMBRUN, Ilona BONNEAU, Camille BRECHOIRE, Clémence ROY et Léa SAVATIER DUPRE*). Ces dernières ont également brillé en régionale, remportant la 2^e place.

Chez les juniors/seniors, Helena NIETHAMMER, Emilie SAVATIER DUPRE et Noémie BOURDET ont terminé 2^e en départementale, mais c'est au niveau régional qu'elles ont montré tout leur talent ! Avec deux autres gymnastes, Charlène BERNARDEAU et Coline FICHET, elles ont obtenu le titre régional en finale 1 tandis que l'équipe composée de Célia CHAUSSERAY, Hélène SAVATIER DUPRE, Léa GUEGNARD, Marie MARTIN et Alice BILLIER a fini première de la finale 2 ! ■

Nous remercions vivement **Laurence SAVATIER DUPRE** pour les années passées à présider l'association.

Contact : gym.egray@gmail.com

Vie Associative

Les Amis de la Vallée de l'Égray

L'AVE est une association locale de défense de l'environnement

Dans le dernier bulletin municipal, vous aviez pu lire qu'à la fin de l'année 2012, des habitants de Champdeniers s'étaient constitués en collectif. Leur mécontentement concernant le problème de la pollution sonore provoquée par l'U.L.D.S. (*Union Laitière des Deux-Sèvres*) ne trouvait pas de réactions de la part de l'entreprise et de la municipalité de Champdeniers. Aussi ils ont adhéré à l'association A.V.E. (*les Amis de la Vallée de l'Égray*) afin d'avoir un soutien humain et technique. Depuis, l'usine qui appartenait au groupe Terra Lacta a été reprise par le groupe Bongrain le premier octobre 2013. Une étude menée à notre demande par la préfecture des Deux-

Sèvres a mis en évidence entre autres, la non-conformité des émissions sonores.

A l'heure actuelle, nos constatations ont été enfin prises en compte par l'actuel directeur de l'U.L.D.S, la municipalité de Champdeniers ainsi que le conseiller général. Un conciliateur de la République a été saisi par ces derniers pour permettre une rencontre avec les différents interlocuteurs et solutionner ce problème à l'amiable. L'association est ravie de l'écoute de la nouvelle direction du groupe et de la municipalité de Champdeniers. Nous n'omettrons pas de vous tenir informés de la suite de ce dossier.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU SUIVI DU SITE

Mercredi 2 octobre, l'association A.V.E. a assisté à la C.S.S. de la carrière des Rochards située à Germond-Rouvre.

Cette nouvelle commission, qui remplace la C.L.I. (*Commission Locale d'Information*), n'impose plus la présence des représentants de l'Etat afin d'alléger le travail administratif des services préfectoraux. De plus, la mise en place d'une C.S.S. devient l'initiative de l'exploitant, bien qu'un arrêté préfectoral complémentaire puisse l'imposer (*sur plaintes d'associations ou de riverains*).

La société Rambaud a été placée en redressement judiciaire en avril 2012 et la société CMGO (*Carrières et Matériaux du Grand Ouest*) l'a reprise. L'activité sur le site n'a redémarré qu'en juillet 2012. L'entreprise CMGO en a présenté le bilan et répondu aux questions des membres de l'association. Voici le compte-rendu de la C.S.S. :

Bilan d'activité de l'année 2012 :

- Production: 41 000t, pour une autorisation de 150 000t/an
- Vente: 78 500t seulement, baisse due au changement d'exploitant Rambaud/CMGO
- Production et vente envisagées pour 2013: 140 000t.

Bilan environnemental 2012:

- Il a été constaté plus de poussières, il faut être bien vigilant et bien arroser la piste.
- L'inspecteur de la D.R.E.A.L. est venu effectuer les vérifications nécessaires en juillet 2013; cette inspection a lieu tous les trois ans.
- Les mesures de la qualité des eaux rejetées, des poussières, des bruits, sont conformes aux exigences de l'arrêté préfectoral.
- Lors de la campagne acoustique, un dépassement des niveaux sonores acceptables en limites de propriété a été constaté en direction des Ritraisses (53 dB pour une autorisation de 51 dB). Il est certainement dû à la présence du concasseur mobile. Les mesures sonores effectuées le même jour au niveau des Ritraisses (*habitation donc Zone à Émergence Réglementée*) ne montrent pas de dépassement de l'émergence des niveaux sonores autorisés.
- Dans deux ans, le concasseur mobile sera placé dans la partie la plus haute, avec un risque d'augmentation de ces nuisances.
- Il y a eu 8 tirs de mines en 2012. Comme les tirs sont placés dans des failles sans argile, il y a moins de projections.

Vie Associative

Suite Compte rendu de la C.S.S. du 2 octobre 2013

- Les résultats des mesures vibratoires sont également conformes aux exigences réglementaires, avec néanmoins des valeurs de 6 mm/s pour une valeur tolérée maximale de 10 mm/s.
- Une riveraine remarque que deux tirs ont été plus bruyants que les autres (16/01 et 13/02).
- Il nous est conseillé de ne pas hésiter à contacter le carrier si on remarque une anomalie du bruit.
- L'A.V.E. demande à ce que soient transmis par courriel les heures et dates de tirs de mine.
- Le trafic des poids lourds de plus de 19 tonnes a été présenté. Le nombre de rotations est respecté (30 rotations/jour).
- L'A.V.E. fait remarquer que les camions ne sont pas systématiquement bâchés. L'exploitant répond qu'il fait pourtant le nécessaire: note de rappel en interne, panneaux d'information en sortant du site. Les conducteurs savent qu'ils sont les seuls responsables en cas d'infraction du code de la route.
- Une riveraine indique que la vitesse réglementaire des véhicules n'est pas respectée et qu'elle craint pour la sécurité de son fils qui attend le bus au bord de la route départementale D12.
- Les camions passent dans la rue de Genève ou dans la rue qui longe l'Egray (rue de la Laiterie). Ils

empruntent le pont de l'Aumonerie au retour, à vide.

- Concernant les travaux de phasage et de réhabilitation du site: un dossier a été déposé au bureau d'étude. Il sera soumis à validation en janvier 2014.
- Le représentant de la Fédération de la pêche demande à quel moment se déroule les rejets des eaux dans l'Egray. Ces rejets se font majoritairement l'hiver, quand la pluviométrie est la plus intense. Cela nous rassure que ces rejets ne soient pas effectués en période d'étiage. Le débit de ces rejets est d'environ 15 m³/heure. Il est précisé que les eaux de décantation ne sont pas troubles et que les mesures sont bonnes.

Suite à nos questions, il nous est expliqué que la diorite est utilisée pour des remblais (*le marché actuel est au plus bas*); que un à deux salariés travaillent habituellement sur le site et deux autres les rejoignent pour le concassage (*d'octobre à mars*).

Il nous est précisé qu'en début d'année 2014, des sondages sont prévus sur les terrains autour de la carrière afin de connaître le potentiel d'extraction.

Cette réunion a été suivie d'une visite sur site: La société CMGO extrait actuellement au point le plus bas de la carrière. ■

**VOUS POUVEZ PAR AILLEURS NOUS CONTACTER ET NOUS REJOINDRE:
ASSOCIATION LES AMIS DE LA VALLÉE DE L'EGRAY • COURRIEL : AVEGRAY79@GMAIL.COM**

Club "Rencontres et Loisirs"

Notre association des aînés ruraux compte 20 adhérents, toujours fidèles.

Nous nous rencontrons tous les mercredis après-midi pour nous délasser devant des jeux de cartes, manilles et belotes...

- Au printemps, on reçoit le club de Faye-sur-Ardin, avec lequel on partage un repas suivi de quelques parties de cartes. Un échange s'effectue au mois de mai.
- En avril, nous participons au concours de manille inter-clubs qui se déroule à Germond; on dénombrait cette année 52 doublettes!
- Et pour finir 2013 en beauté, nous envisageons ensemble un traditionnel repas de Noël.

Hélas, les participations s'amenuisent et il faudrait que de nouveaux adhérents nous rejoignent! ■



CENTRE SOCIO-CULTUREL DU VAL D'ÉGRAY

Le Centre Socio-Culturel du Val d'Egray est une association ouverte à tous, où l'on peut venir s'informer sur tout ce qui concerne la vie sociale, culturelle, éducative et associative du Val d'Egray. On peut également venir au CSC pour pratiquer une activité (vous pouvez trouver notre plaquette au CSC) ou emmener son enfant sur les différents accueils proposés : Accueil de Loisirs, Halte Garderie, Relais Assistantes Maternelles, etc. Mais le CSC, c'est aussi un lieu de proximité où l'on peut participer, s'engager avec d'autres bénévoles dans l'élaboration de projets et d'actions pour les habitants du Val d'Egray.

Le CSC a renouvelé son projet global qui a été validé par la CAF des Deux Sèvres en cette fin d'année 2013. Ainsi, les orientations du CSC pour les 4 années qui viennent sont les suivantes :

- Favoriser les liens sociaux sur le Val d'Egray
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants
- Faire évoluer nos accueils éducatifs en adéquation avec les besoins de la population.
- Valoriser et accompagner les familles dans leur rôle éducatif

Horaires à l'accueil du CSC

- **Mardi** : de 9h à 12h30 et de 16h à 18h
- **Mercredi** de 9h à 12h30 et de 14h à 19h
- **Jeudi** : de 9h à 12h30 et de 16h à 18h
- **Vendredi** : de 9h à 12h30 et de 16h à 18h

L'accueil sera également ouvert les samedis suivants : 8 février, 5 avril et 7 juin

Espace Multimédia

Venez profiter du nouvel espace multimédia mis en place en partenariat avec le Conseil Général des Deux-Sèvres. Vous pourrez accéder à internet gratuitement tous les jours et participer aux ateliers de formation également gratuitement.

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM informe les parents et futurs parents sur les différents modes de garde existants sur le canton, sur les particularités d'accueil des assistantes maternelles, sur les démarches d'embauche d'une assistante maternelle agréée, les aides financières....

Le RAM c'est aussi des permanences d'accueil, des réunions d'information, des activités d'éveil.

- Temps d'accueil et d'animation tous les lundis de 9h30 à 11h30 à Champdeniers.
- Accueil sur RV pour les sollicitations plus personnelles des parents ou des assistantes maternelles: lundi de 16h à 18h au CSC à Champdeniers.
- Permanences d'accueil le jeudi de 14h à 16h en alternance dans les communes de Ste-Ouenne, St-Christophe-sur-Roc et Champdeniers.
- Activités du RAM itinérant le jeudi et le vendredi de 9h30 à 11h30 dans une commune du Val d'Egray.
- Des soirées information-débat sur un thème concernant la petite enfance: une fois par trimestre.

Halte-Garderie Les Bootchoos

La Halte Garderie est ouverte les :

- **Mardi de 8h30 à 18h**
- **Jeudi de 8h30 à 18h**
- **Vendredi de 8h30 à 18h**

Cet espace permet aux enfants de découvrir le monde qui les entoure par des activités d'éveil, de jeux et de temps de vie collectif. C'est aussi un lieu d'accueil et de socialisation, destiné aux enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

- L'accueil des enfants se fait de manière occasionnelle pour une heure au minimum.
- Trois professionnelles sont chargées de l'accueil et de l'animation
- Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Accueil de loisirs du mercredi à Ste-Ouenne :

Le CSC en partenariat avec la commune de Ste-Ouenne et la Communauté de Communes du Val d'Egray propose un accueil de loisirs le mercredi dans les locaux de l'école de Ste Ouenne.

- Vous pouvez inscrire vos enfants l'après-midi avec ou sans le repas, une navette en bus est assurée par la Communauté de Communes du Val d'Egray.
- Les tarifs sont calculés en fonction des ressources des familles.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter.

L'accueil de loisirs du mercredi est ouvert à toutes les familles du Val d'Egray

- Comme chaque année le CSC va proposer un accueil en Centre de Loisirs pour les périodes de Février, Pâques et Toussaint.

- Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans. Un programme d'activités vous sera distribué par les écoles pour chaque période.

Accompagnement à la scolarité

On décrit l'accompagnement à la scolarité comme étant l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école, appui qu'il ne trouve pas toujours dans son environnement familial ou social.

Nous recherchons des bénévoles qui souhaitent participer à l'accompagnement des enfants le soir après la classe, pour cela contacter le CSC.

Après-midi et soirées Jeux en famille

Le CSC a inscrit le jeu au cœur de son projet pédagogique, pour cela, nous avons fait l'acquisition d'un pôle d'une cinquantaine de jeux pour petits et grands.

Durant l'hiver, nous organisons des vendredis soir et dimanches après-midi jeux en famille dans les locaux du CSC. La prochaine soirée jeux aura lieu :

Jeudi 27 février de 20h à 23h

Alors venez passer un moment en famille, cette activité est gratuite, un goûter est offert.

Vie Associative

Café des parents

Le café des parents a lieu le vendredi matin à partir de 9h15 au CSC une fois tous les 15 jours.

Autour d'une tasse de café, on débat, on discute de l'éducation des enfants, des relations dans la famille, etc.

Chacun apporte son opinion, chacun apprend de chacun, une animatrice du CSC anime les échanges.

Dates du café des parents du premier trimestre 2014 :

- **Vendredi 10 et 24 janvier**
- **Vendredi 7 et 21 février**
- **Vendredi 7 et 21 mars**

ACTION CULTURELLE

Rencontres de théâtre amateur

Le CSC et les associations de théâtre amateur du Val d'Egray organisent **du 11 au 13 Avril 2014**

« **Tous en Scène** »

Rencontres de Théâtre en Val d'Egray

A Germond-Rouvre : (salle des fêtes, La Communale)

Programme :

- Représentations théâtrales par des troupes amateurs
- Spectacles par des compagnies professionnelles
- Temps d'échange et de formation
- Restauration/buvette

Si vous souhaitez participer à l'organisation de cette manifestation, contact-nous au CSC : 05 49 25 62 27.

Cinéma

Au programme de ce début d'année 2014 :

- 9 janvier : 20h30 "Le garçon et Guillaume à table" avec G. Galliene, F. Fabian.

Nota Bene

L'Assemblée Générale du CSC aura lieu le **jeudi 27 mars** à la salle des fêtes de Champdeniers.

La fête du CSC aura lieu les **6 et 7 juin** à la salle des fêtes de Champdeniers.

Le Centre Socio-Culturel du Val d'Egray vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2014. ■

Venez découvrir notre site internet : <http://valdegray.csc79.org>
Pour tous renseignements, vous pouvez venir au CSC, Place Porte St-Antoine à Champdeniers,
Tél. 05 49 25 62 27 • Mail contact.valdegray@csc79.org

LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque située dans l'enceinte de l'école est ouverte à tous, petits et grands, gratuite pour les enfants jusqu'à 18ans et l'adhésion est de 5€ par an pour les adultes. N'hésitez pas à venir la visiter.

Sept bénévoles : **I. Aubian, M.-A. Charruaud, E. Clochard, C. Epoulet, L. Gauthier, G. Goguet, M. Mathis** vous y accueillent le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h. À la demande de lecteurs, nous ouvrirons à partir de janvier, la première semaine des petites vacances scolaires.

De nombreux habitants de la commune souhaitent nous donner des livres et nous les en remercions. Nous les acceptons après un tri fait avec eux. Il ne nous est pas possible d'accepter des livres trop vieux et trop usagés pour les mettre en rayons.

Nous avons emmené nos "Cageots de Livres" sur les marchés de la commune et mis en place une "Bourse aux Livres" qui a attiré des acheteurs. Nous reconduirons cette expérience dès le printemps.

Nous sommes 4 cette année à accueillir les enfants des classes de CE1, CE2, CM1, CM2 tous les mardis de 13h45 à 16h. C'est l'occasion pour eux de choisir des livres à emprunter et, si on a le temps, de faire une activité autour du livre. Ceci a été mis en

place avec les enseignants qui ont, cet après-midi là, la possibilité de travailler autrement dans leur classe.

Une autre activité a été mise en place avec un Comité de Lecture sur le thème des auteurs italiens. Une dizaine de personnes ont participé, avec le plaisir de découvrir une autre littérature. Cela a aussi permis des échanges entre lecteurs. Nous avons aussi reçu un auteur : **Pascal Corazza**. Le public a rempli la bibliothèque et nous avons pu passer un moment agréable d'échanges avec lui autour de son livre "Voyage en Italique", disponible bien sûr à la lecture.

Nous avons décidé de mettre à nouveau en place des rencontres autour des lectures que nous faisons : "café-lecture", "petit-déjeuner-lecture", "apéro-lecture"... Donnez vos idées, nous organisons un sondage pour connaître vos préférences quant aux horaires.

L'Assemblée Générale sera le **lundi 20 janvier à 20h30** à la bibliothèque. Venez nous y retrouver, nous attendons vos suggestions concernant cet espace. ■

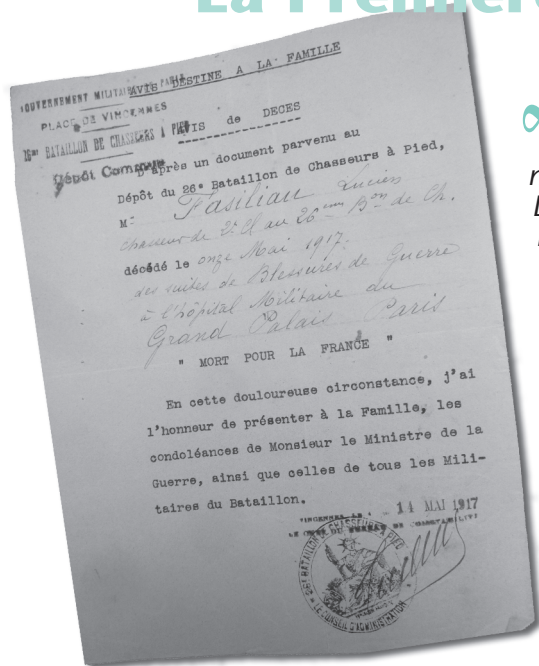
Contact :

Marie-Andrée CHARRUAUD
05 49 25 77 46



La Page Histoire

La Première Guerre Mondiale 1914-1918



La Première Guerre Mondiale a éclaté l'été 1914, il y aura 100 ans demain. Rivalités économiques, courses aux armements, mauvaises raisons..., ce fut une guerre d'usure où les morts furent tellement nombreux...

La guerre 1914-1918 a coûté à chaque commune de France des milliers de morts, de blessés ou de mutilés, ces « gueules cassées »... Ceux qui en sont revenus ont raconté les souffrances subies ou sont restés le plus souvent « taiseux ».

Dans ces tranchées, ils ont, par tous les temps, essuyé des attaques incessantes ou été envoyés au front en de vains assauts meurtriers, certains à la baïonnette...

On les appelait les « poilus », à cause de leur longue barbe, car ils ne pouvaient se raser, faute d'eau.

Au cours du conflit, pendant 4 longues années, l'importance du matériel militaire ne va cesser de s'affirmer : avions, sous-marins..., puis, dans les rangs alliés, après 1916, les tanks, ces chars de combat blindés qui allaient soutenir les troupes à pied...

La guerre s'achèvera enfin le 11 novembre 1918 sur le front de l'Ouest, quand l'armistice sera signé : la « suspension des hostilités, après accord entre belligérants ».

Mais on déplore alors 10 millions de morts... Souvenons-nous, toujours !

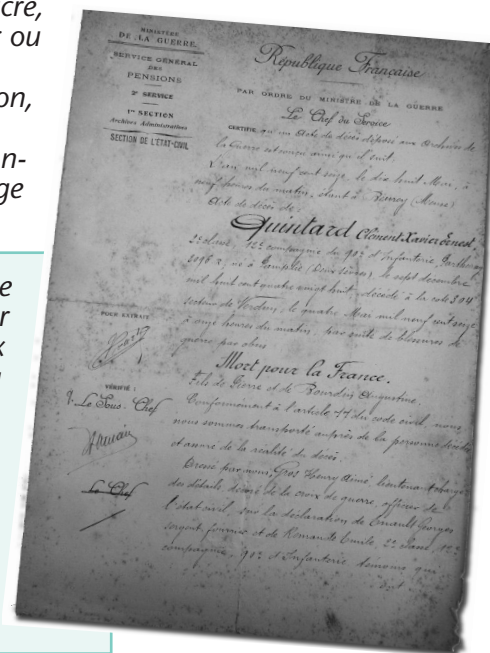
En ce temps-là, nous étions encore dans une société économe : on ne jetait rien, tout se retapait ou se réutilisait, un seau percé ou une casserole trouée... On réparait, on faisait rôtir ou souder. Toutes les bouteilles de verres étaient consignées et reprises, même les flacons chez le pharmacien.

A Noël, un enfant trouvait dans son sabot une orange et un carré de chocolat noir ou, pour les filles, un épi de maïs pour faire une poupée...

Les ménages achetaient à l'épicerie ambulante et pour plusieurs semaines, sucre, café, huile..., un morceau de savon de Marseille, fil à coudre, coton à reposer ou laine... seulement ce qui était d'extrême nécessité.

Le facteur faisait sa tournée à pied avec son sac de lettres à l'épaule et son bâton, puis à bicyclette, un peu plus tard.

C'est par lui que sont arrivés dans les mairies les sombres plis de l'armée annonçant tous ces « morts pour la France », dont nous commémorons donc le courage et l'abnégation chaque année depuis bientôt cent ans.



Et eux, dans les recoins de leurs tranchées, ceux qui ont voulu ou pu faire savoir leur souffrance, ont utilisé le moindre carnet ou morceau de papier pour décrire leur misère à leur famille : si vous avez ce genre de documents précieux à la maison, lettres, dessins, cartes postales, photographies ou croquis, ou bien ces objets que certains ont taillé ou gravé pour oublier ces temps difficiles, participez avec nous à la grande collecte organisée au plan national pour commémorer cette sale guerre si meurtrière, pour une exposition démultipliée partout en France. Par son ampleur et sa durée, la Première Guerre Mondiale a touché l'ensemble de la France et laissé de nombreux témoignages méconnus, peut-être en passe de disparaître avec le temps...

Confiez-nous les vôtres, ils vous seront bien sûr restitués. Des précisions sur les modalités vous seront données ultérieurement. ■

Il y a 40 ans, naissait Germond-Rouvre...

En 1973, naissait la commune nouvelle de Germond-Rouvre et pour l'évoquer à l'occasion de cet anniversaire, nous avons interrogé les registres des conseils municipaux de cette époque et les souvenirs de dernier maire de Rouvre, Monsieur Jean Riffault...

Pour quelles raisons a été décidé le rapprochement de Germond et de Rouvre ?

Après les élections de mars 1971, les 11 conseillers municipaux de Rouvre ont constaté qu'il était toujours plus difficile de trouver des fonds pour le fonctionnement de la petite commune, principalement pour l'entretien des voies et des bâtiments communaux, la mairie et l'école.

Celle-ci comptait alors 2 classes pour une vingtaine d'élèves seulement et y officiaient alors Monsieur et Madame Fouillet.

La première idée qui a germé, c'était de lancer un lotissement pour amener une nouvelle population à Rouvre, dont les enfants permettraient d'éviter la fermeture de l'école et l'accélération du déclin de la commune.

Puis au cours de l'année 1971, une circulaire préfectorale est parue, invitant les municipalités à se regrouper, et lors de la réunion du 14 octobre, le conseil municipal décida donc d'étudier un rapprochement avec la commune voisine de taille similaire, Germond, avec laquelle on savait déjà travailler : c'est grâce à un syndicat intercommunal que l'adduction d'eau avait pu être généralisée à l'ensemble des maisons des 2 territoires, à partir de la source de Mairé à Breilbon.

Des entretiens menés par le Monsieur le Préfet Mignon et le Secrétaire général Chanut ont permis de faire progresser l'idée et de lever les oppositions de certains conseillers, dont l'un souhaitait un référendum auprès de la population (*non prévue par les textes...*).

Comment s'est opérée la fusion des 2 communes ?

Par un vote à bulletin secret des 10 élus présents, 9 « pour » et 1 « contre », le conseil municipal du 8 avril 1972 admettait l'idée d'une association de la commune avec celle de Germond.

Mais à réception de cette décision, le Préfet demanda à la municipalité d'aller au-delà et d'envisager une fusion. Les conseillers municipaux furent ainsi amenés à revoir leurs projets et une ligne se dessina : envisager la fusion, plus intéressante au plan financier pour les 2 communes, en posant des conditions, essentiellement, le maintien du nom de Rouvre dans la dénomination de la nouvelle municipalité et la poursuite du projet de lotissement communal à Rouvre, pour lequel le terrain avait été acheté. Après nouvelles ren-

contres à la préfecture, les explications du secrétaire général ont convaincu les réticents et un dernier travail de rédaction d'une convention est engagé.

Le registre du conseil municipal indique que le 18 novembre 1972, par vote à bulletin secret, par 7 voix « pour », 1 « contre » et 1 « blanc », les 9 conseillers présents ont décidé la fusion des communes de Germond et de Rouvre, puis adopté le 20 décembre, à l'unanimité, la convention de fusion rédigée, « l'acte de baptême » de la nouvelle entité créée.

Des contacts avaient eu lieu parallèlement avec les élus de Germond, dont le conseil municipal avalisait de son côté cette fusion, à l'unanimité, de même que la convention, les 15 septembre et 15 décembre 1972.

Cette convention retenait les 2 conditions demandées par Rouvre et lui accordait aussi 2 permanences hebdomadaires à la mairie, celle de Germond devant être le siège de la nouvelle commune, mais cette présence sera abandonnée au profit de l'école quelque temps après.

Quels souvenirs gardez-vous de la mise en place de Germond-Rouvre début 1973 ?

La convention prévoyait que la nouvelle municipalité serait gérée jusqu'aux élections suivantes par les conseillers des 2 communes en place et elle fut donc installée les 13 janvier et 2 février 1973 par 19 des 22 élus : le premier maire élu fut René Bizard, de Germond, son premier adjoint, Jean Riffault, de Rouvre, avec 2 autres adjoints, Emile Michaud, de Germond, et Paul Pétrault, de Rouvre.

Le registre des délibérations mentionne les chiffres du premier budget adopté, équilibré à 301517,11F, et les 5 employés rattachés à Germond-Rouvre, tous à temps partiel : 2 secrétaires de mairie, Louise Jeanjean et Jean Rouvreau, 1 cantonnier, Michel Bon, et 1 garde-champêtre, Hyacinthe Olichet, 1 cantinière à l'école de Germond, Jacqueline Beauffretton.

L'installation s'est faite sans heurts, le maire et ses adjoints représentatifs des territoires travaillant ensemble.

Monsieur Riffault note que le lotissement des Fougères, qui devait sauver l'école de Rouvre et lui tenait à cœur a été réalisé, que la viabilisation des routes et chemins de l'ensemble du territoire a été facilitée...

Il ne regrette pas cette décision : « fallait-il mourir seul ou vivre à 2?... le choix s'imposait de fusionner avec Germond, commune voisine de taille proche, plutôt que celle plus importante d'Echiré, dont le maire, M. Lucas m'avait aussi sollicité à l'époque... »

Le développement de la nouvelle commune démontre que c'était bien la meilleure solution... », conclut-il. ■

Joël GIRARD un champion du monde à Rouvre

Originaire du quartier de Sainte-Pezenne à Niort, Joël arrive à Rouvre en 1984 avant de construire la maison familiale en 1989 où il s'installe avec sa femme et ses deux enfants.

Retraité depuis 6 ans, il a été pâtissier, carreleur durant de longues années.

Il s'inscrit dans une société de tir à Surimeau à l'âge de 12 ans où il pratique le tir de précision, sur cible.

Par la suite, il pratique la chasse, à Germond-Rouvre, avant de venir au ball-trap.

Son premier club est à Niort, avant d'être licencié du club de Châtellaillon puis celui de Fouras où il est toujours.

C'est un sport individuel qui se pratique aussi en équipe de 3.

En général, on tire sur 8 séries de 25 plateaux, soit 200 tirs par partie, sur 5 postes différents, les cibles partant dans plusieurs angles et de plusieurs hauteurs, le but étant de toucher le plus de plateaux possibles.

L'entraînement est technique, position du fusil, des yeux, l'épaulage.

Et il faut régulièrement pratiquer le tir sur cible mobile (1 à 2 fois par semaine) pour garder les bons réflexes et améliorer l'adresse et la rapidité.

Le mental et la maîtrise de soi étant très importants pour la concentration, il faut aussi savoir faire le vide au bon moment pour être tout entier au tir : le compétiteur doit faire abstraction de ce qui l'entoure et de ce qui n'est pas utile à ce moment particulier.

Être bien dans sa tête et dans son corps, avoir une bonne condition physique globale sont indispensables.

Le fait de tirer en compétition devant un public rajoute encore de la pression, de la nervosité qu'il faut savoir gérer.

La tension est importante et génère une fatigue, comme toute pratique sportive intensive.

Avec le travail et l'expérience, Joël s'est construit une belle réputation dans le milieu du ball-trap et a collectionné les récompenses.

Depuis 1985, il est dans la cour des grands. Sélectionné 25 fois en équipe de France senior et vétéran, champion de France plusieurs fois, champion d'Europe, il est devenu en août dernier, à 62 ans, champion du monde toute catégorie à

Maribor en Slovénie, avec 197 plateaux sur 200.

Sa longévité à ce niveau est assez rare dans le ball-trap.

Cela lui a permis de voyager régulièrement dans le monde entier.

Le ball-trap en fosse universelle (5 appareils et tir entre 60 et 75 m) se pratique surtout en Europe, les Italiens étant souvent les plus performants (ils sont aussi les plus grands fabricants des armes utilisées).

C'est aussi une discipline olympique (en fosse olympique, 15 appareils et tir à 76 m), donc mondiale, que Joël a pratiqué également et qui aurait pu l'emmener aux jeux de Barcelone en 1992 si son emploi du temps professionnel lui avait permis.

C'est une pratique non rémunérée en France, tous les compétiteurs ne peuvent laisser leur activité professionnelle sur de longues périodes.

Seuls des sponsors apportent une aide pour le matériel et la fédération prend en charge les frais de déplacements.

Il y a 23000 licenciés à la fédération pour le tir sur plateaux d'argile.

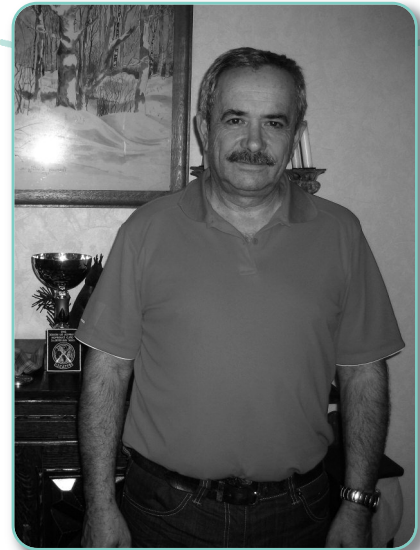
Il existe une quinzaine de clubs en Poitou-Charentes pour pratiquer ce sport, dont deux dans les Deux-Sèvres à Niort-Aunis et Sainte-Néomaye. Les installations de ball-trap de compétition sont assez onéreuses, ce qui limite leur nombre.

Les armes sont proches de celles utilisées pour la chasse avec quelques améliorations spécifiques à cette pratique (moins de recul, robustesse).

Les munitions sont moins chargées en plomb (24 ou 28 g) avec une gerbe moins large que celles utilisées pour la chasse.

Ce n'est pas le matériel de compétition qui fait la différence de performance, même si certaines peuvent être plus confortables, ce sont les qualités des compétiteurs.

Joël pratique ce sport avec passion et plaisir et compte bien continuer sur sa lancée. ■



Location de la salle des fêtes

- Les réservations se font auprès de Madame Guilbault Françoise qui assure la visite et l'état des lieux. Vous pouvez la joindre au 05 49 25 76 66 du lundi au vendredi avant 20 h 30.
- Toute réservation sera effective à compter du versement de la caution par chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public), de l'acceptation du règlement d'utilisation et de sécurité qui vous sera remis (consultables en mairie ou sur le site internet de la commune (www.germond-rouvre.fr) ou auprès de Mme Guibault) et de la présentation d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

■ Une option de réservation déposée sera forclosée au terme d'un délai de 15 jours si elle n'est pas confirmée.

La caution est fixée à 500 € (sauf collectivités). Si la salle réservée n'a pas été utilisée, alors le remboursement de la caution se fera sous justificatif de cas de force majeure.

- Le règlement de la location se fait à la prise de possession des lieux.

- Utilisation de l'office et de la cuisine :

- office : facturation 15 €
- cuisine : facturation 65 €

Tarifs de la location de la salle avec office et hall :

■ Associations de la commune

DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL : la journée = 120 €

DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE : la journée = 95 €

Gratuit 2 fois / an (couverts compris)

■ Autres associations

DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL : la journée = 185 €

DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE : la journée = 160 €

Sur demande auprès de la mairie, des associations cantonales pourraient bénéficier de cette gratuité 1 fois l'an (couverts compris).

■ Particuliers résidant dans la commune

DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL : - la journée = 150 €

- 2 jours consécutifs = 235 €

DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE : - la journée = 125 €

- 2 jours consécutifs = 185 €

■ Particuliers extérieurs à la commune

DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL : - la journée = 255 €

- 2 jours consécutifs = 330 €

DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE : - la journée = 230 €

- 2 jours consécutifs = 280 €

■ Facturations diverses

- cuisine = 65 €
- couvert complet = 0,30 €
- couvert seul = 0,20 €
- verre seul ou tasse = 0,10 €
- vaisselle diverse = 0,50 € l'unité
- manquant ou cassé = 1,50 € l'unité
- détérioration facturée sur constat et au temps passé, nettoyage par la commune = 100 €
- tri des déchets par les employés municipaux : 100 €, facturé en échange de la caution.

Location de "la Communale"

■ La Communale est une salle réservée prioritairement aux associations et aux personnes résidant dans la commune.

■ Toute réservation sera effective à compter du versement de la caution par chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public) et de l'acceptation du règlement intérieur.

Tarifs

La caution est fixée à 200 € (sauf collectivités)

- Association siégeant dans la commune ou groupe d'habitants pour réunion, pique-nique de quartier : gratuit

- Particuliers résidant dans la commune et associations extérieures à la commune : 30 € ou 50 € avec chauffage

- Utilisation de la cuisine : 20 €

- Location 1 table + 2 bancs : 1 €

Détérioration facturée sur constat et au temps passé

■ La caution est restituée après état des lieux, ou acquittement de la facturation d'une éventuelle détérioration.

■ Rappel : il est interdit de faire de la cuisine dans la salle elle-même.

- Le preneur doit obligatoirement balayer, nettoyer la salle et les sanitaires.
- Le preneur déclare sur l'honneur avoir souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile.
- Il est interdit de fumer (décret 92.478 du 29 mai 1992).
- Il est interdit de stationner devant la salle et dans la cour (sauf livraison).
- La Commune n'est pas responsable des vols, nuisances.
- Toute utilisation au-delà de minuit n'est pas autorisée.

■ La réservation des tables et bancs se fait auprès de :

- Alain Gauthier : 05 49 04 05 37
- Christophe Devanne : 05 49 32 81 43
- Olivier Fouillet : 05 49 25 63 48

LE SERVICE D'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE (AMD)

Le service AMD de la Communauté de Communes du Val d'Egray vous propose des prestations régulières ou ponctuelles, assurées par des agents formés :

- aide aux tâches ménagères
- aide à la personne
- assistance semaine-nuit et week-end
- portage de repas à domicile



50% DE DÉDUCTION FISCALE
SUR LES PRESTATIONS
À DOMICILE

- ▶ **Proximité** (déplacement au domicile pour évaluer les besoins)
- ▶ **Qualité** (formation continue des agents, suivi régulier de la prestation par enquête de satisfaction, visites au domicile)
- ▶ **Simplicité des démarches** (instruction du dossier faite par la responsable, demande d'aide financière auprès de votre caisse de retraite, attestation pour déduction fiscale...)



Pour connaître l'ensemble des prestations et recevoir une étude personnalisée adaptée à votre situation, n'hésitez pas à contacter :

Guylaine PETRY

Communauté de Communes du Val d'Egray - Service AMD

Place Porte St-Antoine, 79220 CHAMPDENIERS
Tél. 05 49 25 81 33 - guylaine.petry@cc-valdegray79.fr



ADMR CHAMPDENIERS

*L'ADMR, UN MOUVEMENT QUI, DEPUIS PLUS DE 65 ANS, INCARNE LES VALEURS
FORTES DU RESPECT, DE L'AUTONOMIE, DE L'ESPRIT D'ENTRAIDE !*

• L'expérience d'un réseau

Fort de 35 associations locales et de 5 services de soins infirmiers à domicile implantés sur 250 communes, le réseau ADMR forme une chaîne continue d'entraide qui passe par votre commune.

Pourquoi ne pas en profiter ? Les bénévoles de l'ADMR répondent à tous les appels. Créer un lien efficace et chaleureux : c'est la volonté commune et quotidienne des hommes et des femmes de l'ADMR.

Pour obtenir tous renseignements,
appelez le 05 49 32 28 82.

ADMR
Mairie - 1^{er} étage
BP 22
79 220 CHAMPDENIERS

• Les modes d'intervention

Le prestataire

L'association ADMR propose l'intervention de ses professionnels à domicile. Elle étudie avec vous les possibilités de financement et effectue les démarches administratives auprès des différents organismes sociaux et caisses de retraite.

Le service « Familles »

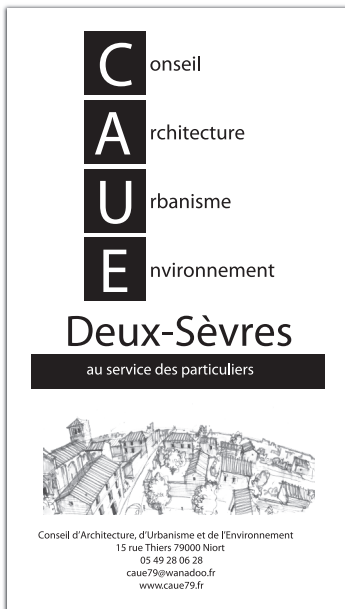
Maladie ou naissance, une technicienne d'intervention et de soutien aux familles ou une aide familiale sont là pour vous aider à passer des moments difficiles.

Le mandataire

L'association ADMR est mandatée pour vous apporter son concours dans les démarches liées à l'emploi d'une salariée à domicile. Elle vous proposera du personnel expérimenté et de confiance.

CAUE

Des conseils gratuits pour vos projets de construction



Vous souhaitez construire, agrandir ou rénover? Et vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie? Faites appel au CAUE des Deux-Sèvres: le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Que votre projet concerne une habitation, un atelier ou un commerce, des architectes-conseillers vous apportent gratuitement des idées, des orientations et des conseils professionnels et désintéressés. Afin que l'entretien soit le plus efficace, prenez rendez-vous le plus tôt possible et venez avec tous les documents permettant de bien comprendre le projet (relevé du cadastre, plan de situation, photos...) mais aussi avec vos croquis et vos envies!

Permanences :

- le 3^{ème} mardi après-midi du mois au Pays de Gâtine (46, boulevard Edgar Quinet à Parthenay)
- au CAUE (15, rue de l'Hôtel de Ville à Niort)

Prenez rendez-vous auprès de Nathalie Babin au **05 49 28 06 28**.

Site Internet : www.caue79.fr

Le CAUE est un organisme départemental dont la mission est d'assurer la qualité architecturale des projets et leur bonne insertion dans le site environnant.

Assistantes maternelles agréées

BOSELUT Stéphanie - Chemin des Albertières - Rouvre	05 49 17 18 19
DEVANNE Maïté - 2 route de la Ballade - Germond	05 49 32 81 43
DONGHI Muriel - 108 route de l'Egray - Germond.....	05 49 04 07 57
ÉPOULET Catherine - 25 chemin de la Prée du Bourg - Germond	05 49 04 03 45
GENEIX Sandrine - La Saunerie - Champdeniers	05 49 04 03 66
LEGOUGAUD Martine - 4 rue du Pin - Rouvre	05 49 25 20 48
LERAT Josiane - 69 route de Champdeniers - Rouvre	05 49 26 28 00
RICHARD Brigitte - 18 rue des Fougères - Rouvre.....	05 49 25 57 96
SOULARD Frédérique - 11 rue des Fougères - Rouvre	05 49 09 28 39 ou 06 88 54 21 07
SUIRE Yane - 10 rue du Pin - Rouvre.....	05 49 25 74 35
WESTBROOK Fanny - 6 rue des Fougères à Rouvre	05 49 05 43 17

Pour information ... Aux alentours...

BOUDON Laetitia - Champdeniers	05 49 25 15 02
--------------------------------------	----------------

Des dates à retenir sur votre agenda

- ▶ 11 janvier, salle des fêtes: **Vœux du Maire**
- ▶ 25 janvier, 19 h 30, salle des fêtes:
Soirée Soupes, crêpes et jeux, proposée par le Comité des fêtes
- ▶ 1^{er} mars, salle des fêtes: **Repas annuel de l'ACCA**
- ▶ 23 mars: **1^{er} tour des élections municipales**
- ▶ 30 mars: **2^e tour des élections municipales**
- ▶ 4 et 5 avril, la Communale:
Le théâtre des jeunes (Graine de folie), proposé par le Foyer Rural
- ▶ 11 avril, de 17 h à 20 h, parc de l'église de Germond: **Marché fermier**
- ▶ du 11 au 13 avril, salle des fêtes et la Communale: **"Tous en Scène",**
- Rencontres de Théâtre en Val d'Égray, proposé par le Centre Socio-Culturel du Val d'Égray**
- ▶ 8 mai: **Commémoration de l'armistice de 1945**
- ▶ 9 mai, parc de l'église de Germond: **Marché fermier**
- ▶ 16 et 17 mai : la Communale:
Le Chœur de l'Égray, proposé par le Foyer Rural
- ▶ 18 mai, parc de l'église de Germond: **Vide grenier de l'APE**
- ▶ 25 mai: **Élections européennes**
- ▶ 13 juin, parc de l'église de Germond: **Marché fermier**
- ▶ 28 juin: **Fête de l'école**

Le courrier des lecteurs

Le bulletin municipal paraît deux fois par an, en janvier et en juin ou juillet. Ses colonnes sont ouvertes aux habitants, usagers, associations de la commune de Germond-Rouvre.

Si vous souhaitez nous proposer vos écrits poétiques, vos coups de gueule (tout en respectant les personnes), vos informations, des connaissances historiques qui peuvent intéresser vos concitoyens, vous pouvez les envoyer par courriel à: mairie@germond-rouvre.fr, ou par courrier au secrétariat de la mairie, au moins un mois avant la parution, en précisant que votre écrit est destiné au bulletin.



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 17 h
- Le samedi de 9 h 30 à 11 h 45
- Une permanence est assurée par le maire ou ses adjoints le samedi de 10 h à 11 h 45.

MAIRIE

1 rue du Relais - 79220 Germond-Rouvre

05 49 04 03 63

Télécopie: 05 49 04 07 30

Courriel: mairie@germond-rouvre.fr

<http://www.germond-rouvre.fr>

